MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 430 **23 avril 2004**

SOMMAIRE

Aegon International, Sicav, Luxembourg 20622
ALP Investment S.A.H., Luxembourg 20633
Alternative Units, Sicav, Luxembourg 20635
Altona Gestion S.A., Luxembourg 20638
Amad Holding S.A., Luxembourg 20632
Aquileia Fund of Funds, Sicav, Luxembourg 20639
Aura Holding S.A., Luxembourg 20618
AXA World Funds II, Sicav, Luxembourg 20619
AXA World Funds, Sicav, Luxembourg 20621
B.I. Private Capital Sicav, Luxembourg 20631
Bambo S.A., Luxembourg 20607
BB Investissement S.A., Luxembourg 20627
Benodec S.A.H., Luxembourg 20634
BSI-Multinvest, Sicav, Luxembourg 20638
Camberley Holding S.A., Luxembourg 20624
CDE S.A.H., Luxembourg 20635
Cegedel S.A., Strassen 20625
Charon Holding S.A., Luxembourg 20617
Ciel Holding S.A., Luxembourg 20626
Clamar Investissements S.A., Luxembourg 20616
Comfintex S.A.H., Luxembourg 20629
Crimson S.A., Luxembourg 20640
CS Advantage (Lux), Sicav, Luxembourg 20618
Dod'Eau Distribution S.A., Luxembourg 20623
Domaine Alice Hartmann S.A., Wormeldange . . . 20640
DS Productions, S.à r.l., Bous 20611
DSI - Dr. Stange International, GmbH, Wormeldange 20598
DWS Investment S.A., Luxemburg 20600
Earlstoke S.A., Luxembourg 20615
Elite-Men S.A., Luxembourg 20610
Elite-Men S.A., Luxembourg 20611
Eni Pakistan (M) Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . 20596
Eni South China Sea Limited, S.à r.l., Luxembourg 20617
Eni South China Sea Limited, S.à r.l., Luxembourg 20617
European Auto-Components, S.à r.l., Luxembourg 20615
European Contractors, S.à r.l., Luxembourg 20613
European Finance & Management S.A., Luxembourg 20639
European Sporting Goods, S.à r.l., Luxembourg . . 20613
Faraco S.A., Esch-sur-Alzette 20629
Financial Industrial Holding S.A., Luxembourg . . . 20618
Fongesco S.A.H., Luxembourg 20622
G.I. Solutions, S.à r.l., Hagen 20603
Giofin S.A., Luxembourg 20637
Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg 20594
Harbin Properties S.C., Luxembourg 20616
Hatex S.A., Luxembourg 20631
Hilos S.A.H., Luxembourg 20633
Hirha S.A., Luxembourg 20621
Hofipa S.A., Luxembourg 20635
HVB Alternative Program Index, Sicav, Luxembourg 20637
HVB Alternative Program, Sicav, Luxembourg . . 20624
Igma S.A.H., Luxembourg 20627
Immobilière Lux Dudelange S.A., Dudelange 20606
Immobra S.A., Luxembourg 20633
Indolux Private Portfolio, Sicav, Luxembourg 20595
Industries, Loisirs, International Holding S.A., Luxembourg 20609
Inter-Atlantic Capital Partners (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg 20636
International Lacquers S.A., Bettembourg 20632
Invertrade S.A., Luxembourg 20628
Investitre S.A. Holding, Strassen 20636
Investment Circle S.A., Luxembourg 20600
Investment Circle S.A., Luxembourg 20603
IPConcept Fund Management S.A., Luxemburg-Strassen 20617
Janes S.A.H., Luxembourg 20634
"K" Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg 20630
Kara Finance S.A.H., Luxembourg 20630
KB Lux - Luxinvest, Sicav, Luxembourg 20622
KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg 20623
KB Lux Fix Invest, Sicav, Luxembourg 20623

KB Lux Venture Capital Fund, Sicav, Luxembourg 20634
Kerguelen S.A.H., Luxembourg. 20614
Korea Invest S.A., Luxembourg 20637
LBE S.A.H., Luxembourg. 20633
Lexin S.A., Luxembourg. 20597
LHJRWING Dench Holding S.A., Luxembourg . . . 20626
Liane S.A.H., Strassen 20621
Limmolux S.A. 20613
Lugim International S.A., Luxembourg 20597
Lumière Holding S.A., Strassen. 20632
Millenium Capital S.A., Luxembourg 20594
Mineta S.A.H., Luxembourg 20627
Morgan Stanley Sicav, Luxembourg 20620
Morgan Stanley Sicav, Luxembourg 20629
Nordea Investment Management Fund, Sicav, Findel 20626
Palenque Finances S.A., Luxembourg. 20628
Pan European Health Food S.A., Münsbach. 20614
Pan European Health Food S.A., Münsbach. 20614
Plastedil S.A.H., Luxembourg 20594
Rawholding S.A., Luxembourg. 20627
S.A.D.E.M., Société Anonyme des Entreprises Minières S.A.H., Luxembourg 20636
Sargasse Finance S.A.H., Luxembourg 20630
Sea Bird Investments S.A.H., Luxembourg 20594
Sifold S.A.H., Luxembourg. 20635
Soludec S.A., Luxembourg. 20631
Star Fund, Sicav, Luxembourg. 20624
Swynford S.A., Luxembourg 20604
Terracota International Trade & Finance S.A.H., Strassen 20620
Tlux One S.A., Luxembourg 20628
TM.A S.A., Luxembourg. 20632
Top Ten Multifonds, Sicav, Luxembourg 20638
Trois Luxe Holding S.A., Luxembourg 20625
Variocap+ S.A., Luxembourg. 20619
Vezar Holding S.A., Luxembourg 20639
Viarenta S.A., Luxembourg 20620
Vinum Invest S.A., Luxembourg 20619

MILLENIUM CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.321.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004. Signature.

(021582.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

PLASTEDIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 24.863.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004. Signature.

(021584.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

SEA BIRD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 36.340.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004. Signature.

(021765.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.935.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(021676.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

INDOLUX PRIVATE PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.922.

—

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INDOLUX PRIVATE PORTFOLIO, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 318 du 29 juin 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1601 du 7 novembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra Gardenghi, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme Secrétaire Madame Delphine Boutillier Du Retail, juriste, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Madame Caroline Denies, juriste, demeurant à Mamer.

La Présidente constate ensuite:

I. Que les actionnaires ont été informés de la tenue de la présente Assemblée par une convocation envoyée par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs en date du 18 mars 2004.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'assemblée ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

IV. Qu'il résulte de cette liste de présence que sur trente-quatre millions cinquante-cinq mille quatre cent cinquante-neuf virgule trente et un (34.055.459,31) actions en circulation, trente-trois millions trois cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (33.347.799) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 3 des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif en remplaçant «...de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.» par «...de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

2.- Modification de l'article 5, 5ème paragraphe, des statuts afin de le lire comme suit: «Le capital minimum de la Société est de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) et doit être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

3.- Modification de l'article 6, 4ème paragraphe afin d'y modifier la référence à «la loi du 30 mars 1988» par la référence à «la loi du 20 décembre 2002».

4.- Modification de l'article 16, 4ème paragraphe des statuts afin d'y modifier la référence à «la BANQUE INDOSUEZ» par la référence au «Groupe CREDIT AGRICOLE».

5.- Modification de l'article 19, 1ère phrase des statuts afin d'y modifier la référence à «la loi du 30 mars 1988» par la référence à «la loi du 20 décembre 2002».

6.- Modification de l'article 28, 1er paragraphe des statuts afin d'y modifier la référence à «la loi du 30 mars 1988» par la référence à «la loi du 20 décembre 2002».

7.- Modification de l'article 30 des statuts afin d'y modifier la référence à «la loi du 30 mars 1988» par la référence à «la loi du 20 décembre 2002».

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions mentionnées ci-après.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, le second alinéa de l'article 3 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Deuxième alinéa.** La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le cinquième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Cinquième alinéa.** Le capital minimum de la Société est d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) et doit être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article six des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Quatrième alinéa.** Pour chaque Sous-Fonds, deux catégories d'actions pourront être émises, au choix de l'actionnaire. Les actions de la première catégorie, actions de distribution, donnent droit à la distribution d'un dividende prélevé sur les actifs nets attribuables aux actions de cette catégorie du Sous-Fonds concerné dans les limites de ce qui est prévu par la loi du 20 décembre 2002. En principe, la partie des résultats attribuables aux actions de l'autre catégorie du Sous-Fonds concerné, actions de capitalisation, restera réinvesti dans la Société. En tout état de cause, le Conseil d'Administration pourra décider la distribution de dividendes intérimaires et procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 16. Quatrième alinéa.** Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec le Groupe CREDIT AGRICOLE, ses filiales et sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le Conseil d'Administration.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article dix-neuf des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 19. Première phrase.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 28 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 28. Premier alinéa.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trente des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 30.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Gardenghi, D. Boutillier Du Retail, C. Denies, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1er avril 2004, vol. 427, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 avril 2004. H. Hellinckx.

(029129.3/242/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ENI PAKISTAN (M) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.539.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

(021485.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

LUGIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 99.382.
LEXIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 88.355.

—

PROJET DE FUSION

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

1. Madame Alexia Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme LUGIM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.382, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 18 février 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

ci-après dénommée «la société absorbante».

Le conseil d'administration a conféré ce mandat lors de sa réunion du 5 avril 2004.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme LEXIN S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.355, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 17 juillet 2002, publié au, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1397 du 26 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 13 février 2004, non encore publié au Mémorial.

ci-après dénommée «la société absorbée».

Le conseil d'administration a conféré ce mandat lors de sa réunion du 5 avril 2004.

Les extraits procès-verbaux des réunions, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesdits comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire d'arrêter en la forme authentique le Projet de Fusion suivant:

1. La société LUGIM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.382, au capital social de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient 4.500 (quatre mille cinq cents) actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société LEXIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.355, au capital social de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme LUGIM INTERNATIONAL S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme LEXIN S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 31 décembre 2003.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Uhl, J. Seil, J.-J. Wagner.

Enregistré à Mersch, le 13 avril 2004, vol. 427, fol. 43, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée par Maître Jean-Joseph Wagner en remplacement de Maître Henri Hellinckx aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004. J.-J. Wagner.

(029727.3/239/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

DSI - DR. STANGE INTERNATIONAL, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5480 Wormeldange, 29, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 81.884.

—

In the year two thousand three, on the seventeenth of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DSI - DR. STANGE INTERNATIONAL, GmbH, a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number 81.884, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 19, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of November 22, 2001, number 1049. The articles of incorporation has not been changed since the incorporation.

The meeting was opened with Mrs Sonia Almeida, employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office from Luxembourg to Wormeldange
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation;
3. Ratification of the shareholders' resolutions taken on January 17, 2002 and October 3, 2002;
4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company to the following address:

29, rue Principale, L-5480 Wormeldange.

Second resolution

As a consequence of such change, the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Wormeldange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Third resolution

The meeting decides to ratify the decisions taken on January 17, 2002 and October 3, 2002 regarding the appointment/resignation of managers.

It is confirmed that Mr Joachim Hübener is revoked as manager of the company and that Mr Peter Steinbach, residing at Los Collados 95, E-30880 Aguilas is the sole manager of the company for unlimited period of time.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausenddrei, den siebzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DSI - DR. STANGE INTERNATIONAL, GmbH, mit Sitz in 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 81.884, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Vorbenannte Aktiengesellschaft wurde am 19. April 2001, gemäß Urkunde des instrumentierenden Notars gegründet, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C Nummer 1049 vom 22. November 2001.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Sonia Almeida, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Herr Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy, Belgien.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Rachel Uhl, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Versammlungsvorsand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung hat über folgende Tagesordnung zu befinden:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes;
2. Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung;
3. Ratifizierung der Gesellschafterbeschlüsse vom 17. Januar 2002 und 3. Oktober 2002;
4. Verschiedenes.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, diese Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder gültig vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung vertritt sämtliche Aktien der Gesellschaft und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz an folgende Adresse zu verlegen:

29, rue Principale, L-5480 Wormeldange.

Zweiter Beschluß

Die Versammlung beschließt den 1. Satz des Artikels 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wormeldange, Großherzogtum Luxemburg.»

Dritter Beschluß

Die Versammlung ratifiziert die Beschlüsse vom 17. Januar 2002 und 3. Oktober 2002 in Bezug auf die Ernennung/Abberufung von Geschäftsführern.

Es wird bestätigt, dass Herr Joachim Hübener von seinem Amt als Geschäftsführer abberufen wurde und dass Herr Peter Steinbach, wohnhaft in Los Collados 95, E-30880 Aguilas, auf unbegrenzte Zeit alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft ist.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Vorstandes gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: S. Almeida, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 139S, fol. 75, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Elvinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004. J. Elvinger.

(029819.3/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

DWS INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

H. R. Luxemburg B 25.754.

Cortal Consors DAX 30; Cortal Consors Dow Jones STOXX^{SM} 50; DB Euro Liquidity plus; DB Opportunity; DB Portfolio Euro Liquidity, DB Portfolio USD Liquidity; DB Renaissance; DB SF Liquidity; DB Sterling Liquidity; DWS Alpha Fonds; DWS Beta Fonds; DWS Delta Fonds; DWS Dollarrenta; DWS Emerging Markets Bonds; DWS Euro Reserve; DWS Euro-Bonds (Long); DWS Euro-Bonds (Medium); DWS Euro-Bonds (Short); DWS Euro-Corp Bonds; DWS Euro-Corp High Yield; DWS EuroDynamic Garant; DWS Euroland Neue Märkte; DWS Europa Garant; DWS Europe Convergence Bonds; DWS Europe Convergence Equities; DWS Eurorenta; DWS FlexInvest Garant; DWS FlexInvest Garant II; DWS Global Garant; DWS India; DWS Lateinamerika; DWS Mandarin; DWS Nikkei Garant; DWS Osteuropa; DWS Rendite 2004; DWS Rendite 2006; DWS Rendite 2008; DWS Rendite Garant; DWS Rendite Optima; DWS Top-Zins; DWS US Dollar Reserve; DWS US-Corp Bonds; DWS US-Corp High Yield; DWS Value Basket25+; DWS Zins Chance 2011; FI ALPHA Global; FI ALPHA Renten Global; SchmidtBank Renditeplus 98; SchmidtBank Renditeplus 2000; Transglobe.

Mit Wirkung zum 30. April 2004 wird bei den oben genannten Fonds eine Vergütung für Wertpapierdarlehensgeschäfte eingeführt und der jeweilige Artikel «Kosten» wie folgt ergänzt:

«Darüber hinaus kann die Verwaltungsgesellschaft bis zur Hälfte der Erträge aus dem Abschluss von Wertpapierdarlehensgeschäften für Rechnung des Fondsvermögens als pauschale Vergütung im Hinblick auf Kosten im Zusammenhang mit der Vorbereitung und Durchführung von solchen Wertpapierdarlehensgeschäften erhalten.»

Luxembourg, den 13. April 2004.

DWS INVESTMENT S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.
Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030244.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

INVESTMENT CIRCLE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 85.904.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth day of February.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Barbara Imbs, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as attorney of the Company INVESTMENT CIRCLE S.A., with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, (hereinafter referred to as the «Company»), pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on February 20, 2004.

A copy of the minutes of the Board of Directors, after having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as here above stated, declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary, on February 6, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 768 dated May 21, 2002, amended by virtue of a deed of the undersigned notary, on May 10, 2002, published in the Mémorial C number 961, dated June 24, 2002, amended by virtue of a deed of the undersigned notary, on July 22, 2002, published in the Mémorial C number 1404, dated September 27, 2002, amended by virtue of a deed of the undersigned notary, on December 18, 2002, published in the Mé-

morial C number 107, dated February 4, 2003, and amended by virtue of a deed of the undersigned notary, on July 14, 2003, published in the Mémorial C number 865, dated August 22, 2003.

The Company is registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 85.904.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 3,943,470,- (three million nine hundred forty-three thousand four hundred seventy Euros) represented by 512,000 (five hundred and twelve thousand) Ordinary Shares, 48,763 (forty-eight thousand seven hundred and sixty-three) Ordinary Class A Shares, 47,963 (forty-seven thousand nine hundred and sixty-three) Ordinary Class B Shares, 48,044 (forty-eight thousand forty-four) Ordinary Class C Shares, 67,962 (sixty-seven thousand nine hundred and sixty-two) Ordinary Class D Shares and 63,962 (sixty-three thousand nine hundred and sixty-two) Ordinary Class E Shares, with a par value of EUR 5,- (five Euros) per Share.

III. According to Article 3 of the articles of association of the Company, the authorized capital is fixed at EUR 3,944,405,- (three million nine hundred forty-four thousand four hundred and five Euros) and Article 3 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated February 20, 2004, the Board of Directors of the Company decided to proceed to an increase in cash of the share capital, in an amount of EUR 200,- (two hundred Euros) by the issuance of 8 (eight) Ordinary Class A shares, 8 (eight) Ordinary Class B Shares, 8 (eight) Ordinary Class C Shares, 8 (eight) Ordinary Class D Shares and 8 (eight) Ordinary Class E Shares (collectively referred to as the «Newly Issued Shares») and payment of the relating share premium.

V. The Newly Issued Shares have been subscribed as follows:

- Subscription of the 8 (eight) Ordinary Class A shares by the company INVERSORA PORTICHOL SL, with registered office in Madrid, Spain, by a payment of EUR 40,- (forty Euros) together with a share premium amounting to EUR 1,691,013,- (one million six hundred ninety-one thousand and thirteen Euros) to be allocated to the share premium account of the Ordinary Class A shares;
- Subscription of the 8 (eight) Ordinary Class B shares by the company INMOBILIARA ACEK SL, with registered office in Madrid, Spain, by a payment of EUR 40,- (forty Euros) together with a share premium amounting to EUR 1,663,291,- (one million six hundred sixty-three thousand two hundred ninety-one Euros) to be allocated to the share premium account of the Ordinary Class B shares;
- Subscription of the 8 (eight) Ordinary Class C shares by the company SERTRAM S.A., with registered office in Barcelona, Spain, by a payment of EUR 40,- (forty Euros) together with a share premium amounting to EUR 1,666,098,- (one million six hundred sixty-six thousand and ninety-eight Euros) to be allocated to the share premium account of the Ordinary Class C shares;
- Subscription of the 8 (eight) Ordinary Class D shares by the company AURIS 4 INVESTMENT SL, with registered office in Barcelona, Spain, by a payment of EUR 40,- (forty Euros) together with a share premium amounting to EUR 2,356,346,- (two million three hundred fifty-six thousand and three hundred forty-six Euros) to be allocated to the share premium account of the Ordinary Class D shares; and
- Subscription of the 8 (eight) Ordinary Class E shares by the company VOLMON INVEST. S.A., with registered office in Luxembourg, by a payment of EUR 40,- (forty Euros) together with a share premium amounting to EUR 2,217,735,- (two million two hundred seventeen thousand seven hundred thirty-five Euros) to be allocated to the share premium account of the Ordinary Class E shares (hereinafter collectively referred to as the «Subscribers»).

VI. During its meeting dated February 20, 2004, the Board of Directors used its right to exclude the pre-emption right of the Company's shareholders for the benefit of the Subscribers in accordance with Article 3 of the articles of association of the Company.

VII. The Newly Issued Shares have been entirely subscribed and paid in by the Subscribers as here-above stated in consideration for a global cash contribution of EUR 9,594,683,- (nine million five hundred ninety-four thousand six hundred eighty-three Euros).

The reality of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by UBS Geneva as of February 26, 2004, which after having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 9,594,683,- (nine million five hundred ninety-four thousand six hundred eighty-three Euros) is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors decided to amend the first sentence of article 3 of the Articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«The Company's subscribed share capital is set at EUR 3,943,670,- (three million nine hundred forty-three thousand six hundred seventy Euros) represented by 512,000 Ordinary Shares, 48,771 Ordinary Class A Shares, 47,971 Ordinary Class B Shares, 48,052 Ordinary Class C Shares, 67,970 Ordinary Class D Shares and 63,970 Ordinary Class E Shares, with a par value of EUR 5,- (five Euros) per Share (hereinafter collectively referred to as the «Shares»)».

Expenses-Valuation

For registration purposes, the contribution is valued at EUR 9,594,683,- (nine million five hundred ninety-four thousand six hundred eighty-three Euros).

The contribution tax duty relating to the above-mentioned contribution amounts to EUR 95.946,83 (ninety-five thousand nine hundred and forty-six Euros eighty-three Cents).

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately EUR 101,000,- (one hundred and one thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Barbara Imbs, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de la Société INVESTMENT CIRCLE S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, (ci-après «la Société») en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 20 février 2004.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 768 du 21 mai 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 10 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 961 du 24 juin 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1404 du 27 septembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 18 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 107 du 4 février 2003, et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 14 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 865 du 22 août 2003.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 85.904.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 3.943.470,- (trois millions neuf cent quarante-trois mille quatre cent soixante-dix Euros), réparti en 512.000 (cinq cent douze mille) Actions Ordinaires, 48.763 (quarante-huit mille sept cent soixante-trois) Actions Ordinaires Classe A, 47.963 (quarante-sept mille neuf cent soixante-trois) Actions Ordinaires Classe B, 48.044 (quarante-huit mille quarante-quatre) Actions Ordinaires Classe C, 67.962 (soixante-sept mille neuf cent soixante-deux) Actions Ordinaires Classe D, 63.962 (soixante-trois mille neuf cent soixante-deux) Actions Ordinaires Classe E, d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq Euros) par action.

III. Selon l'article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à un total de EUR 3.944.405,- (trois millions neuf cent quarante-quatre mille quatre cent cinq Euros), et l'article 3 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 20 février 2004, le conseil d'administration de la Société, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 200,- (deux cents Euros) par l'émission de 8 (huit) Actions Ordinaires Classe A, 8 (huit) Actions Ordinaires Classe B, 8 (huit) Actions Ordinaires Classe C, 8 (huit) Actions Ordinaires Classe D et 8 (huit) Actions Ordinaires Classe E (ci-après collectivement appelées les «Actions Nouvellement Emises») et paiement des primes d'émissions y afférentes.

V. Les Actions Nouvellement Emises ont été souscrites de la manière suivante:

- Souscription des 8 (huit) Actions Ordinaires Classe A par la société INVERSORA PORTICHOL SL, avec siège social à Madrid, Espagne, au moyen d'un paiement de EUR 40,- (quarante Euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.691.013,- (un million six cent quatre-vingt-onze mille treize Euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Ordinaires Classe A;

- Souscription des 8 (huit) Actions Ordinaires Classe B par la société INMOBILIARA ACEK SL, avec siège social à Madrid, Espagne, au moyen d'un paiement de EUR 40,- (quarante Euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.663.291,- (un million six cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-onze Euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Ordinaires Classe B;

- Souscription des 8 (huit) Actions Ordinaires Classe C par la société SERTRAM S.A., avec siège social à Barcelone, Espagne, au moyen d'un paiement de EUR 40,- (quarante Euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.666.098,- (un million six cent soixante-six mille quatre-vingt-dix-huit Euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Ordinaires Classe C;

- Souscription des 8 (huit) Actions Ordinaires Classe par la société AURIS 4 INVESTMENT SL, avec siège social à Barcelone, Espagne, au moyen d'un paiement de EUR 40,- (quarante Euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 2.356.346,- (deux millions trois cent cinquante-six mille trois cent quarante-six Euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Ordinaires Classe D; ainsi que la

- Souscription des 8 (huit) Actions Ordinaires Classe E par la société VOLMON INVEST. S.A., avec siège social à Luxembourg, au moyen d'un paiement de EUR 40,- (quarante Euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 2.217.735,- (deux millions deux cent dix-sept mille sept cent trente-cinq Euros) qui devra être affectée au compte de prime d'émission des Actions Ordinaires Classe E. (ci-après collectivement appelés les «Souscripteurs»).

VI. Lors de sa réunion du 20 février 2004, le Conseil d'Administration, a usé de son droit d'exclusion des droits de préemption des actionnaires de la Société au bénéfice des Souscripteurs conformément à l'article 3 des statuts de la Société.

VII. Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 9.594.683,- (neuf millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois Euros).

La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis par UBS Genève le 26 février 2004, qui, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 9.594.683,- (neuf millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois Euros) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société, qui doit désormais être lue comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 3.943.670,- (trois millions neuf cent quarante-trois mille six cent soixante-dix euros), réparti en 512.000 Actions Ordinaires, 48.771 Actions Ordinaires Classe A, 47.971 Actions Ordinaires Classe B, 48.052 Actions Ordinaires Classe C, 67.970 Actions Ordinaires Classe D, 63.970 Actions Ordinaires Classe E, d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) par action (ci-après collectivement dénommées «les Actions»).».

Frais, évaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'apport est évalué à EUR 9.594.683,- (neuf millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-trois Euros).

Le droit d'apport relatif à cette contribution s'élève à EUR 95.946,83 (quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-six euros et quatre-vingt-trois cents).

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à EUR 101.000,- (cent un mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Imbs, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, vol. 142S, fol. 63, case 11. – Reçu 95.946,83 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 mars 2004. T. Metzler.

(021836.3/222/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

INVESTMENT CIRCLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 85.904.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 mars 2004. T. Metzler.

(021837.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

G.I. SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 48.734.

Société créée en mille neuf cent quatre vingt quatorze, le trente et un août par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbrück.

Les associées se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré au:

48, Rue Principale, L-8365 Hagen,

à partir de ce jour.

Fait et passé à Hagen, date qu'en tête des présentes.

Hagen, le 16 février 2004. F. Bomal, épouse Deby / M. Noël, épouse Barvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021642.3/1286/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

SWYNFORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 99.437.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664,

2) La société SUBERVILLE CONSULTING LTD, ayant son siège social à Belize, Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. box 1777, inscrite au registre I.B.C. THE INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES à Belize sous le numéro 33.106,

lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Laurent Krimou, employée privé, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, Avenue de la Gare,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg, le 6 février 2004, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SWYNFORD S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services, la mise en relation de la clientèle et la prise de participations.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur délégué.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

l) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1er exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société SUBERVILLE CONSULTING LTD, prédite, quatre-vingt-dix actions	90
2) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., prédite, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664.

2) La société SUBERVILLE CONSULTING LTD, ayant son siège social à Belize, Belize City, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. box 1777, inscrite au registre I.B.C. THE INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES à Belize sous le numéro 33.106.

3) Monsieur José Jumeaux, administrateur de société, né à Alfortville/France, le 5 février 1958, demeurant à L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

Monsieur José Jumeaux est nommé administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Est nommé commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au IBC INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2009.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, vol. 142S, fol. 48, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2004. J.-P. Hencks.

(021775.3/216/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

IMMOBILIERE LUX DUDELANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.804.

—

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE LUX DUDELANGE S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 74.804, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 5 juillet 2000, numéro 474.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Martine Molina, employée privée, Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Régis Lux, employé privé, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg

2.- Augmentation du capital social, après conversion, à concurrence de 13,31 EUR pour le porter à 31.000,- EUR sans création d'actions nouvelles.

3.- Remplacement du commissaire aux comptes actuel par la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l.

4.- Remplacement de la société EDSON CO comme administrateur par la société BANDOR LTD

5.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

L'article 2 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1.**

Le siège de la société est établi à Dudelange.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate la conversion du capital social de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 EUR et décide de l'augmenter à concurrence de treize euro et trente et un cents (13,31 EUR) pour le porter à trente et un mille euro (31.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles mais augmentation de leur valeur nominale.

L'augmentation du capital est réalisée par apport d'espèces, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Le capital social de trente et un mille euro (31.000,- EUR) sera dorénavant représenté par mille (1.000) actions de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

L'article 5 (alinéa 1) aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1.**

Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions de trente et un euro (31,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes en place, à savoir, Monsieur François David. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes: EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., 11, rue du Hiel, L-7390 Blaschette, R.C.S. Luxembourg B 50.956.

Le nouveau commissaire terminera le mandat du commissaire sortant, à savoir jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer un administrateur, à savoir, EDSON CO. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Est nommée nouvel administrateur:

BANDOR LTD, avec siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue, Registrar of International Business Companies IBC n° 008230.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur sortant, à savoir jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2006.

Sont confirmés dans leur fonction d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2006:

Monsieur Eric von Ascheberg et la société KAMON S.A.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Molina, S. Hennericy, R. Lux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, vol. 142S, fol. 44, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 février 2004. P. Bettingen.

(021847.3/202/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

BAMBO S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 69.461.

—

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAMBO S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.461, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 501 du 30 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Ernzen (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Steffen, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2004, vol. 526, fol. 22, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004. J. Seckler.

(021697.3/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

INDUSTRIES, LOISIRS, INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 45.683.

—

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIES, LOISIRS, INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.683), constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 26 du 24 janvier 1994,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 954 du 14 décembre 1999,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc français en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 26 du 10 janvier 2003,

ayant un capital social fixé à trente mille cinq cents euros (30.500,- EUR), représenté par vingt (20) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt-cinq euros (1.525,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Larbiere, employé privé, demeurant à Mondercange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Soudrain, gérant de société, demeurant à Xonrupt-Longemer, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le Notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que les conventions n'ont pas eu lieu suivant les dispositions légales.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

2.- Modification afférente du 1er alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

B) Que tous les actionnaires ont été convoqués suivant les dispositions légales.

C) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 20 actions représentatives de l'intégralité du capital social 15 sont présents ou valablement représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, et de modifier en conséquence le 1er alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1er alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Larbiere, C. Dostert, M. Soudrain, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2004, vol. 526, fol. 22, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004. J. Seckler.

(021700.3/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ELITE-MEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.512.

—

L'an deux mille quatre, le huit mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée ELITE-MEN S.A. avec siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 90.512,

constituée sous la dénomination de PROTECTOR S.A. par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 124 du 7 février 2003.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 730 du 10 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mourad Mecheri, administrateur de sociétés, demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 1, lotissement Bois de la Dame.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane Neu, clerc de notaire, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social.
2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris a l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte qu'il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la vente de produits et articles, vente et promotion via Internet, édition de magazines en ligne et version papier, gestion de base de données sur Internet, gestion et vente de books en ligne, gestion d'adresses et de fichiers qualifiés, publicité via Internet, organisation de concours via Internet, tous travaux publicitaires ou non, écrits, audiovisuel et cinéma, l'import, l'export, la gestion de licences de marques, l'activité d'agences de mannequins via Internet et traditionnelle ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Mecheri, L. Neu, M. Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2004, vol. 896, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2004. B. Moutrier.

(021818.3/272/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ELITE-MEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.512.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2004. B. Moutrier.

(021819.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

DS PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 99.463.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Daniel Soum, journaliste, demeurant à L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DS PRODUCTIONS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet principal la production et l'animation d'émissions de radio ou de télévision, l'organisation et la gestion de spectacles, d'oeuvres musicales, audiovisuelles et cinématographiques, ainsi que toute autre activité se rattachant directement ou indirectement audit objet social et notamment toute prestation de service journalistique ou rédactionnelle.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bous.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Daniel Soum, journaliste, demeurant à L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Daniel Soum, journaliste, né à Charenton-Le-Pont, (France), le 25 juin 1949, demeurant à L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Soum, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2004, vol. 526, fol. 21, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2004. J. Seckler.

(021898.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

EUROPEAN CONTRACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).
Capital social: 4.050.000,- EUR.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 69.516.

—

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises à Luxembourg en date du 27 février 2004

L'Associé Unique décide:

D'accuser réception et d'accepter la démission de Monsieur Andy Miller, «Head of Fund Administration», en sa qualité de liquidateur de la société avec effet immédiat;

De nommer Monsieur Paul Gunner, «Head of Fund Administration», ayant son adresse professionnelle à Londres, 101 Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ, en tant que liquidateur de la société.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021495.3/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

EUROPEAN SPORTING GOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).
Capital social: 2.598.627,60 EUR.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.714.

—

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises à Luxembourg en date du 27 février 2004

L'Associé Unique décide:

D'accuser réception et d'accepter la démission de Monsieur Andy Miller, «Head of Fund Administration», en sa qualité de liquidateur de la société avec effet immédiat;

De nommer Monsieur Paul Gunner, «Head of Fund Administration», ayant son adresse professionnelle à Londres, 101 Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ, en tant que liquidateur de la société.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021496.3/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

LIMMOLUX, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.398.

—

- MONTEREY AUDIT, S.à r.l., agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société LIMMOLUX avec RC Lux. 60.398, et domiciliée 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg à dater de ce jour.

Luxembourg, le 1er mars 2004. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021505.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

PAN EUROPEAN HEALTH FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.708.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01496, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 4 mars 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée

Signature

(021444.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

PAN EUROPEAN HEALTH FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.708.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 février 2004, que les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs de la société, avec effet immédiat:

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 46A, Avenue du Vert Chasseur, B-1180 Uccle, Belgique.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;
- Monsieur Walter Delmulle, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

Il ressort de la dite assemblée que la FIDUCIAIRE PROBITAS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 146, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg-Ville, est nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 4 mars 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021472.3/556/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

KERGUELEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 37.216.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 11 septembre 2003 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. en tant qu'Administrateur ainsi que le mandat de Monsieur Noël Didier comme Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021600.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

EUROPEAN AUTO-COMPONENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).
Capital social: 1.290.000,- EUR.
Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 61.647.

—

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises à Luxembourg en date du 27 février 2004

L'Associé Unique décide:

D'accuser réception et d'accepter la démission de Monsieur Andy Miller, «Head of Fund Administration», en sa qualité de liquidateur de la société avec effet immédiat;

De nommer Monsieur Paul Gunner, «Head of Fund Administration», ayant son adresse professionnelle à Londres, 101 Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ, en tant que liquidateur de la société.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021497.2/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

EARLSTOKE S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.385.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EARLSTOKE S.A. en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.385, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1983, publié au Mémorial C, numéro 133 du 25 mai 1983. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 194 du 14 mars 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Walesch, administrateur de sociétés, demeurant à Senningen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Rapport du commissaire à la liquidation.

2.- Décharge au commissaire à la liquidation et au liquidateur.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Indication de l'endroit de la conservation des livres sociaux de la société.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent mille euros (100.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société décida, suivant procès-verbal documenté par le notaire instrumentaire en date du 13 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 194 du 14 mars 2001, la dissolution anticipée de la société et prononça sa mise en liquidation.

Que la même assemblée générale désigna comme liquidateur Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange.

V) Qu'une assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, en date du 26 janvier 2004, prit connaissance du rapport du liquidateur, désigna comme commissaire la société civile AUTONOME DE REVISION, avec siège social à Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, et fixa une ultime assemblée à la date de ce jour avec l'ordre du jour dont question ci-avant.

VI) Que dès lors la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport du commissaire et d'approuver les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge, sans réserve ni restriction au commissaire à la liquidation et au liquidateur, de leur gestion.

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ragazzoni, N. Thoma, J.-P. Walesch, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 20CS, fol. 37, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004. P. Frieders.

(021722.3/212/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

HARBIN PROPERTIES S.C., Société Civile.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 2.475.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue au siège social en date du 30 décembre 2003 que le siège social de la société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021914.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

CLAMAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 52.111.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 3 mars 2004 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de Maître Roy Reding, administrateur démissionnaire.
- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour extrait conforme
Pour inscription - réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021916.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ENI SOUTH CHINA SEA LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MONUMENT RESOURCES (TAIWAN) LIMITED, S.à r.l.).

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.538.

—

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé qui s'est tenue le 18 mars 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé de ENI SOUTH CHINA SEA LIMITED, S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002.
- d'allouer comme suit le résultat de l'exercice:

- le report à nouveau de la perte:. . . . . 6.290,- USD

Luxembourg, le 24 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021494.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

ENI SOUTH CHINA SEA LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. MONUMENT RESOURCES (TAIWAN) LIMITED, S.à r.l.).

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.538.

—

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé qui s'est tenue le 11 février 2004

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de ENI SOUTH CHINA SEA LIMITED, S.à r.l., il a décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte cumulée pour 2002 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 24 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021493.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

CHARON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 51.034.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Signature.

(01899/000/15) *Le Conseil d'Administration.*

IPConcept FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 82.183.

—

Die Verwaltungsgesellschaft informiert hiermit, dass für den Investmentfonds RB-FUND - STRATEGIE INVESTOR das Liquidationsverfahren abgeschlossen wurde.

(01952/755/8) *IPConcept FUND MANAGEMENT S.A.*

CS ADVANTAGE (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 80.866.

—

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office of the company, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180, Grand Duchy of Luxembourg, at 11.00 o'clock on Wednesday, *12 May 2004* with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors to the Shareholders
2. Approval of the report of the authorized independent auditor
3. Approval of the annual accounts as at 31 December 2003
4. Discharge to the Board of Directors
5. Allocation of the net results
6. Appointment of the Board of Directors
7. Appointment of the authorized independent auditor.

In order to attend the Meeting, Shareholders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days prior the date of the Meeting at the registered office of the Fund. Non materialized bearer shares shall be blocked at the Depositary 5 clear days prior the ordinary general meeting of shareholders.

In order to take part in the ordinary general meeting, the shareholders who are not able to attend the meeting are invited to vote by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office. In order to be valid, proxy forms duly completed must be received at the registered office, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5 clear days prior the ordinary general meeting of shareholders.

The resolutions to be passed on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

(01963/736/27) *The Board of Directors.*

AURA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 29.092.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2004* à 11.00 heures à l'Etude du Notaire Maître J.-P. Hencks à L-2240 Luxembourg, 3, rue Notre Dame avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation du capital autorisé existant.
2. Création d'un nouveau capital autorisé de EUR 10.000.000,-.
3. Autorisation du Conseil d'administration d'émettre des obligations.
4. Modification des statuts consécutive.

Signature
Le Conseil d'Administration

(01953/000/17)

FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.947.

—

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on *May 14, 2004* at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

I (01450/534/15) *The Board of Directors.*

VINUM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 67.333.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2004* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- Affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Divers

I (01253/000/17) *Le Conseil d'Administration.*

AXA WORLD FUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.526.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of AXA WORLD FUNDS II, to be held at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg on *May 18th, 2004* at 12.00 (noon), with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the report of the Board of Directors and of the Auditors (réviseur d'entreprise agréé);
2. Review and approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2003;
3. Review and approval of the allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2003;
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 14th, 2004 by registered mail to the company at the following address:

CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch), 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

For the attention of Mrs Laurence Kreicher

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented.

The annual report dated December 31st, 2003 may be obtained at the registered office of the Company.

I (01208/755/24) *The Board of Directors.*

VARIOCAP+ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 97.065.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le *13 mai 2004* à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

I (01707/833/18) *Le Conseil d'Administration.*

VIARENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.171.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le *21 mai 2004* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant aux 31 décembre 2002 et 2003;
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01451/000/16)

TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.526.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *12 mai 2004* à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01536/1267/15) *Le Conseil d'Administration.*

MORGAN STANLEY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 29.192.

—

The Shareholders of MORGAN STANLEY SICAV (the «Company») are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company which will be held at the registered office of the Company 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on *11 May 2004* at 10.30 a.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors for the financial year ended 31 December 2003
2. Approval of the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2003
3. Ratification of the distributions as detailed in the Audited Annual Accounts for the financial year ended 31 December 2003
4. Discharge of the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 31 December 2003
5. Re-appointment of Mr Adolf Bründler, Mr Christian Kremer, Mr Stefano Russo and Mr Robert Sargent to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2004
6. Increase of the number of Directors of the Company from 4 to 5.
7. Appointment of Mr Ronald Robison as Director of the Company to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2004
8. Re-appointment of the Auditors of the Company, ERNST & YOUNG, to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders which will deliberate on the Audited Annual Accounts for the financial year ending 31 December 2004
9. Miscellaneous

Please note that the resolutions on the above-mentioned agenda will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Shareholders who cannot be personally present at the Meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote on their behalf. A proxy does not need to be a shareholder of the Company. To be valid the form of proxy must be completed and received at the registered office of the Company (for the attention of Mara Marangelli) Company Administration Department, JP MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg by 7 May 2004 at 5.00 p.m. CET.

The attendance list of the Meeting will be closed on 7 May 2004.

I (01861/755/37) *The Board of Directors.*

AXA WORLD FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.116.

—

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of AXA WORLD FUNDS, to be held at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg on *May 18th, 2004* at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the report of the Board of Directors and of the Auditors (réviseur d'entreprises agréé);
2. Review and approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2003;
3. Review and approval of the allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2003;
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 14th, 2004 by registered mail to the company at the following address:

CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch), 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

For the attention of Mrs Laurence Kreicher

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented.

The annual report dated December 31st, 2003 may be obtained at the registered office of the Company.

I (01209/755/24) *The Board of Directors.*

LIANE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.428.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *12 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01537/1267/14) *Le Conseil d'Administration.*

HIRHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 71.414.

—

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *28 mai 2004* à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'odre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01847/696/14) *Le Conseil d'Administration.*

AEGON INTERNATIONAL, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxemburg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxemburg B 51.713.

—

Die JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

des AEGON INTERNATIONAL, SICAV wird gemäss Satzung am *19. Mai 2004* um 11.00 Uhr in 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg, im Sitz der Gesellschaft, abgehalten.

Tagesordnung:

1. Überprüfung und Genehmigung des Vorstandsberichtes für das Wirtschaftsjahr mit Ende zum 31. Dezember 2003 und des Wirtschaftsprüfungsberichtes.
2. Überprüfung und Genehmigung der Bilanz und Ertrags- und Verlustrechnung des Wirtschaftsjahres mit Ende zum 31. Dezember 2003.
3. Aufschlüsselung des Nettoergebnisses für das Wirtschaftsjahr mit Ende zum 31. Dezember 2003.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers von der Haftung für die Ausübung ihres Mandates.
5. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
6. Sonstiges.

Eine Teilnahme der Anteilinhaber ist zur Beschlussfähigkeit für die o.g. Tagesordnungspunkte nicht zwingend, und die Entscheidungen der anwesenden oder durch Vollmacht vertretenen Anteile werden durch einfache Mehrheit getroffen.

Jeder Anteil hat eine Stimme. Ein Anteilinhaber kann bei der Jahreshauptversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten werden.

Die Teilnahme an der Jahreshauptversammlung bzw. die Erteilung einer Vollmacht ist bis zum 8. Mai 2004 der Gesellschaft gegenüber schriftlich anzuzeigen, anderenfalls ist eine Teilnahme nicht möglich. Die entsprechenden Vordrukke sind auf Anfrage bei der Verwaltungsgesellschaft erhältlich.

AEGON INTERNATIONAL, SICAV

Der Verwaltungsrat

I (01452/755/28)

FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.741.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *13 mai 2004* à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

I (01705/833/18) *Le Conseil d'Administration.*

KB LUX - LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.793.

—

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *14 mai 2004* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (01606/755/21) *Le Conseil d'Administration.*

KB LUX FIX INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.398.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *14 mai 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (01607/000/21) *Le Conseil d'Administration.*

DOD'EAU DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme,
(anc. BODYTONE S.A.).

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.599.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *12 mai 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (01708/788/17) *Le Conseil d'Administration.*

KB LUX BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.666.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *14 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 7 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01608/755/20) *Le Conseil d'Administration.*

STAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 85.732.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *17 mai 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 mai 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01662/755/21) *Le Conseil d'Administration.*

CAMBERLEY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi *21 mai 2004* à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2003
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

I (01896/000/18) *Le Conseil d'Administration.*

HVB ALTERNATIVE PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.241.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société qui aura lieu le *17 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
4. Ratification de cooptation.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 28 avril 2004 au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01706/755/23) *Le Conseil d'Administration.*

TROIS LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 64.034.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *12 mai 2004* à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01775/1023/16) *Le Conseil d'Administration.*

CEGEDEL, Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 2, rue Thomas Edison.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de la CEGEDEL, société anonyme, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *11 mai 2004* à 10.30 heures, au siège social, 2, rue Thomas Edison à Strassen, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport consolidé de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2003
2. Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2003
3. Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2003
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Désignation d'un réviseur d'entreprises
8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Divers

Conformément à l'article 35 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter doivent faire le dépôt de leurs titres au plus tard le 5 mai 2004 au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Dans le Grand-Duché de Luxembourg:

1) à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, à Luxembourg
2) à la DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, à Luxembourg
3) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, à Luxembourg
4) à la BANQUE DE LUXEMBOURG, à Luxembourg
5) à la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, à Luxembourg

ou à leurs succursales et agences.

En Belgique:

1) à la FORTIS BANK, à Bruxelles
2) à ING BELGIQUE, à Bruxelles

ou à leurs succursales et agences.

Les procurations devront être déposées au siège social de la société au plus tard le 7 mai 2004.

I (01755/2846/34) *Le Conseil d'Administration.*

LHJRWING DENCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 65.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *12 mai 2004* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01776/1023/16) *Le Conseil d'Administration.*

CIEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 90.450.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 mai 2004* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2004;
b. rapport du commissaire de Surveillance;
c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2004;
d. affectation du résultat;
e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
g. divers.

I (01745/045/17) *Le Conseil d'Administration.*

NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 69.260.

Notice is hereby given to the shareholders of NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the registered office of the Company, 672, rue de Neudorf, Findel, on *13 May 2004* at 11.00 local time, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2003.
3. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended 31 December 2003.
4. Election of the Directors and the Auditor.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the items on the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the Meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Company to arrive not later than 10 May 2004. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, 23 April 2004.

By order of the Board of Directors of
NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT FUND, SICAV

I (01951/755/27)

RAWHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 83.829.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 mai 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (01815/1023/15) *Le Conseil d'Administration.*

IGMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.364.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *13 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01864/534/15) *Le Conseil d'Administration.*

MINETA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le *21 mai 2004* à 10.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2003
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

I (01897/000/18) *Le Conseil d'Administration.*

BB INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 85.965.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2004* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
b. rapport du commissaire de Surveillance;
c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2003;
d. affectation du résultat;

e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
h. divers.

I (01761/045/18) *Le Conseil d'Administration.*

PALENQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 87.105.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2004* à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
b. rapport du commissaire de Surveillance;
c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
d. affectation du résultat;
e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
g. divers.

I (01766/045/17) *Le Conseil d'Administration.*

TLUX ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 83.017.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu au siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, le *12 mai 2004* à 9.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

I (01900/000/17)

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 52.851.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *13 mai 2004* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

I (01898/833/18) *Le Conseil d'Administration.*

COMFINTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.707.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi *19 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01888/755/18) *Le Conseil d'Administration.*

FARACO S.A., Société Anonyme,
(anc. ETS EUGÈNE HAMILIUS).

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 12, rue Lankelz.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *11 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Divers.

Dépôt de titres 5 jours francs avant l'assemblée au siège de la société.

I (01917/000/16) *Le Conseil d'Administration.*

MORGAN STANLEY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 29.192.

—

The Shareholders of MORGAN STANLEY SICAV (the «Company») are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company which will be held at the registered office of the Company 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on *11 May 2004* at 11.00 a.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the last sentence of first paragraph of Article 11 and Article 11. I. 8 (b), (d) and (g) of the Company's Articles of Incorporation as follows:
   «... If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out further valuations as appropriate.
   [...]
   (b) Securities listed on a recognized stock exchange or dealt in on any other Regulated Market (as defined in Article 18 hereof) will be valued at their last available prices, or, in the event that there should be several such markets, on the basis of their last available prices on the main market for the relevant security.
   [...]
   (d) The liquidating value of futures or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures or options contracts traded on exchanges or on other organised markets shall be based upon the last available prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular futures or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures or options contract could not be liquidated on the day with respect to

which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable.

[...]

(g) The value of swaps shall be determined by applying a recognised and transparent valuation me-thod on a regular basis.

The envisaged amendments have been blacklined on the above agenda for shareholders' convenience.

The resolutions on the above-mentioned agenda will require a quorum of the majority of the share capital and the resolutions will be passed by a 2/3 majority of the shares present or represented at the Meeting.

Shareholders who cannot be personally present at the Meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote on their behalf. A proxy does not need to be a shareholder of the Company. To be valid the form of proxy must be completed and received at the registered office of the Company (for the attention of Mara Marangelli) Company Administration Department, JP MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg by 7 May 2004 at 5.00 p.m. CET.

The attendance list of the Meeting will be closed on 7 May 2004.

I (01862/755/42) *The Board of Directors.*

KARA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.745.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *5 mai 2004* à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00146/660/14) *Pour le Conseil d'Administration.*

SARGASSE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *5 mai 2004* à 14.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00147/660/14) *Pour le Conseil d'Administration.*

'K' LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 11.439.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *3 mai 2004* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

II (01084/1017/15) *Le Conseil d'Administration.*

HATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.102.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *3 mai 2004* à 16.45 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915.
- Nominations statutaires.
- Divers.

II (01229/2046/17) *Le Conseil d'Administration.*

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social, 3B, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg, le *14 mai 2004* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2003
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2003
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Désignation d'un auditeur
6. Divers

Messieurs les actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'Assemblée, déposer leurs titres auprès de la DEXIA-BIL.

II (01248/000/19)

B.I. PRIVATE CAPITAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.875.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on *3 May 2004* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Authorised Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2003 and allocation of the results.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Authorised Independent Auditor for the financial year 31 December 2003.
4. Statutory Appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for April 26, 2004 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01524/755/24) *By order of the Board of Directors.*

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

R. C. Luxembourg B 21.522.

—

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du mardi *4 mai 2004* à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2003;
b. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003;
c. Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
d. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
e. Nominations statutaires;
f. Divers.

Conformément à l'article 17 des statuts, tout propriétaire de titres au porteur doit en effectuer le dépôt au siège social cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01250/780/19) *Le Conseil d'Administration.*

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.352.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *3 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

– Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
– Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 30 novembre 2003.
– Affectation du résultat.
– Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
– Divers.

II (01277/2046/15) *Le Conseil d'Administration.*

AMAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.885.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *5 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01361/657/15)

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.616.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *4 mai 2004* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01433/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

ALP INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.922.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *4 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01362/657/14)

HILOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.813.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *4 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01363/657/14)

IMMOBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 36.544.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *4 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01364/657/15)

LBE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.001.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le *4 mai 2004* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01432/534/15) *Le Conseil d'Administration.*

JANES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.969.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le *4 mai 2004* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01434/534/15) *Le Conseil d'Administration.*

BENODEC, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.979.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *4 mai 2004* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01435/534/15) *Le Conseil d'Administration.*

KB LUX VENTURE CAPITAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.614.

—

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE REPORTEE

de notre Société, qui aura lieu le *3 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 26 avril 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

II (01523/755/21) *Le Conseil d'Administration.*

CDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.962.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le *4 mai 2004* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01436/534/15) *Le Conseil d'Administration.*

SIFOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 33.867.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *3 mai 2004* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Divers.

II (01437/560/15) *Le Conseil d'Administration.*

HOFIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 35.343.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *3 mai 2004* à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Divers.

II (01438/560/15) *Le Conseil d'Administration.*

ALTERNATIVE UNITS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.199.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ALTERNATIVE UNITS à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *4 mai 2004* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01573/755/21) *Le Conseil d'Administration.*

INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 51.435.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *4 mai 2004* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapports du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01488/755/19) *Le Conseil d'Administration.*

S.A.D.E.M., SOCIETE ANONYME DES ENTREPRISES MINIERES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 6.016.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *4 mai 2004* à 15.00 heures au 23, Avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01522/755/18) *Le Conseil d'Administration.*

INVESTITRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.539.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi *4 mai 2004* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (01526/1267/15) *Le Conseil d'Administration.*

GIOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.971.

—

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du *5 mai 2004* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions du Conseil d'Administration et du rapport de gestion.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés 31 décembre 2003.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections Statutaires.
7. Divers.

II (01549/802/17) *Le Conseil d'Administration.*

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.039.

—

The Shareholders are convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Tuesday *4th May 2004* at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda

Agenda:

- To receive and adopt the Management Report of the Directors,
- To receive and adopt the Report of the Statutory Auditor for the year ended 31st December 2003,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended 31st December 2003,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to 31st December 2003,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to be admitted to the General Meeting the shareholders are required to deposit their certificates at the registered office five clear days prior to the date set for the Meeting.

II (01550/755/19) *The Board of Directors.*

HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 83.748.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société qui aura lieu le *3 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
4. Ratification de cooptation.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 28 avril 2004 au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01581/755/23) *Le Conseil d'Administration.*

ALTONA GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 80.462.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le *3 mai 2004* à 10.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003,
- affectation du résultat,
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915,
- nominations statutaires,
- divers.

II (01587/2046/17) *Le Conseil d'Administration.*

BSI-MULTINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.740.

—

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *May 3, 2004* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2003.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2003.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A. or the ITALIAN CORRESPONDENT BANK INTESA BCI S.p.a. in Milan, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 28, 2004.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to and be in the possession of BSI MULTINVEST c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 28, 2004.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (01591/755/30) *The Board of Directors.*

TOP TEN MULTIFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.287.

—

The Shareholders of TOP TEN MULTIFONDS (the «Company») are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the above Company to be held at the registered office in Luxembourg, 4, boulevard Royal on *5th May 2004* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Board of Directors and Independent Authorised Auditor's report for the fiscal year ended 31st December 2003.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on 31st December 2003.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended 31st December 2003.

4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Independent Authorised Auditor for the fiscal year ended on 31st December 2003.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on 31st December 2004.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg in writing of their intention no later than 4th May 2004.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. To be valid, a form of proxy must be lodged with IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., for the attention of Mrs Sophie Coccetta at your earliest convenience but in any case prior to 4th May 2004 at 5.00 p.m. Therefore, if you are unable to attend the Meeting, please return the enclosed proxy duly signed.

The meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the Company.

II (01652/755/30) *The Board of Directors.*

EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 40.110.

—

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *4 mai 2004* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
b. rapport du Commissaire de Surveillance;
c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
d. affectation du résultat;
e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
h. divers.

II (01622/045/18) *Le Conseil d'Administration.*

VEZAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.806.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *4 mai 2004* à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

– Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
– Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003.
– Affectation du résultat au 31 décembre 2003.
– Quitus aux administrateurs et au commissaire.
– Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (01680/000/17) *Le Conseil d'Administration.*

AQUILEIA FUND OF FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.207.

—

The Shareholders of AQUILEIA FUND OF FUNDS (the «Company») are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the above Company to be held at the registered office in Luxembourg, 4, boulevard Royal on *5th May 2004* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Board of Directors and Independent Authorised Auditor's report for the fiscal year ended 31st December 2003.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on 31st December 2003.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended 31st December 2003.
4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Independent Authorised Auditor for the fiscal year ended on 31st December 2003.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on 31st December 2004.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg in writing of their intention no later than 4th May 2004.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. To be valid, a form of proxy must be lodged with IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., for the attention of Mrs Sophie Coccetta at your earliest convenience but in any case prior to 4th May 2004 at 5.00 p.m. Therefore, if you are unable to attend the Meeting, please return the enclosed proxy duly signed.

The meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the Company.

II (01651/755/30) *The Board of Directors.*

DOMAINE ALICE HARTMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 56.948.

—

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *3 mai 2004* à 15.00 heures, L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du commissaire aux comptes et du conseil d'administration portant sur l'exercice social 2003;
2. approbation du bilan et des comptes pertes et profits, et affectation des résultats pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social 2003;
4. nomination d'administrateurs, de commissaires, respectivement reconduction des mandats des administrateurs, des commissaires, en place;
5. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. divers.

Pour accéder à l'assemblée générale, Mesdames, Messieurs les actionnaires ayant des actions au porteur sont priés de se présenter au bureau de l'assemblée générale avec les certificats originaux.

Les procurations doivent être produites au bureau également en original.

II (01731/000/21) *Le Conseil d'Administration.*

CRIMSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 79.488.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004. Signature.

(021511.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange